

CONSTITUTION DU DOSSIER D'HEBERGEMENT

En cas de place vacante au sein de notre institution, un dossier administratif et social doit être constitué.

Pour ce faire, les documents suivants vous seront demandés :

Dossier administratif :

En ce qui concerne le parent :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Photocopie de la carte SIS
- Vignettes de mutuelle
- Preuve récente des revenus (extraits de comptes)
- Avertissement extrait de rôle ou attestation de revenus
- Certificat de résidence (administration communale)
- Attestation de propriété (bureau de l'enregistrement)
- Assurance funéraire
- Assurance hospitalisation
- Dispositions funéraires

Dossier social :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité des enfants
- Composition de ménage des enfants